



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux

Question écrite n° 117191

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la couverture de tous les foyers en Internet haut débit. Afin de respecter le principe d'équité, tous les foyers devraient bénéficier d'une couverture en Internet haut débit. Dans le rapport intitulé « Téléphonie mobile, Internet, TNT dans les territoires - 2002-2007 : de la fracture numérique à la convergence des réseaux » le député Emile Blessig précise que, dans la mesure où seuls 1 % des foyers ne pourront pas être couverts dans des conditions commerciales, la solidarité nationale doit apporter son concours à leur couverture. Ce rapport propose que le Fonds national de soutien au déploiement du haut débit vienne appuyer la résorption de la couverture des zones blanches du haut débit lorsque celle-ci n'est pas possible par le seul jeu du marché. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quand à l'ambition du Gouvernement d'assurer partout l'arrivée du haut débit en collectivités locales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement met en oeuvre tous les outils nécessaires pour que 100 % des communes aient la possibilité de bénéficier d'ici 2007 de l'accès Internet à haut débit. En effet, il s'agit d'un facteur essentiel d'attractivité et de développement économique des territoires. Des progrès importants ont déjà été réalisés. En 2002, seuls 50% des foyers, soit environ 5 000 communes, avaient accès à une offre ADSL. Aujourd'hui, le déploiement de l'ADSL est quasiment terminé, ce qui permet de couvrir près de 98 % de la population. Les foyers restants, qui représentent environ 3 500 communes, resteront durablement hors d'atteinte de l'ADSL pour des raisons techniques liées à leur éloignement par rapport au central téléphonique. Pour apporter le haut débit dans ces communes, deux nouvelles licences Wimax par région ont été attribuées en juillet dernier, assorties d'obligations de déploiement, qui permettront d'atteindre une couverture haut débit cumulée de l'ordre de 99% de la population d'ici à la mi-2008. En outre, l'État apporte son soutien aux initiatives structurantes que prennent de plus en plus de collectivités territoriales pour améliorer la desserte de leurs territoires par les opérateurs et étendre la couverture du haut débit. Près de 200 MEUR y ont été consacrés pour la période 2000-2006 au titre des subventions de l'État et des fonds européens. Ces initiatives continueront à bénéficier du soutien de l'État, notamment à travers la nouvelle génération de contrats de projets et de fonds structurels européens. Enfin, pour le raccordement des dernières communes restantes, le comité interministériel sur la société de l'information du 11 juillet 2006 a mis en place un plan de couverture doté de 10 MEUR. La mesure sera financée par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, via la dotation globale d'équipement (DGE), ainsi que le ministère de l'éducation nationale, via le programme « soutien à la politique de l'éducation nationale ». Elle propose la prise en charge d'ici à la mi-2007, de 5 000 à 8 000 EUR par commune pour un investissement estimé à 10 000 EUR. Les communes éligibles sont celles dont la mairie, l'école ou la zone d'activité ne serait pas couverte par l'ADSL ou une technologie équivalente.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117191

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 952

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3715